

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

②

**N° 81 09161**

---

⑤④ Table de coupe pour métal en feuille, en particulier zinc.

⑤① Classification internationale (Int. Cl. ³). B 23 D 33/08; E 04 D 15/04.

②② Date de dépôt..... 8 mai 1981.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 45 du 12-11-1982.

---

⑦① Déposant : DIMOS BATIMENT - DISTRIBUTION DE MATERIEL OUTILLAGE ET SECURITE  
POUR LE BATIMENT, société anonyme, résidant en France.

⑦② Invention de : Michel Goubaud.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet Bonnet-Thirion et G. Foldés,  
95, bd Beaumarchais, 75003 Paris.

La présente invention concerne d'une manière générale les tables de coupe propres à la découpe d'une quelconque feuille de métal, et en particulier d'une feuille de zinc, et vise plus particulièrement celles de ces tables de coupe qui sont destinées à être mises en oeuvre sur chantier par certains corps de métier, et notamment par les couvreurs.

D'une manière générale, une telle table de coupe, qu'il s'agisse d'une table destinée à la seule découpe d'une feuille de métal, ou qu'il s'agisse d'une table adaptée à assumer d'autres fonctions, et par exemple le pliage et/ou l'ourlage d'une telle feuille de métal, comporte un sommier inférieur formant table, qui est fixe, un sommier supérieur formant presse flan, qui est mobile entre une position rabattue de fermeture, pour laquelle, avec le sommier inférieur, il coopère au maintien de la feuille de métal à couper, par serrage de celle-ci, et une position déployée d'ouverture, pour laquelle, écarté du sommier inférieur, il permet la mise en place et le retrait d'une telle feuille, et un rail de guidage, qui est propre au guidage d'un chariot de coupe.

La présente invention a d'une manière générale pour objet une telle table de coupe, qui, exclusivement destinée à la découpe d'une feuille de métal, est de réalisation particulièrement simple, robuste et sûre, et de maniement très aisé.

De manière plus précise, elle a pour objet une table de coupe du genre mentionné ci-dessus, et caractérisée en ce que, suivant un premier aspect, le sommier supérieur est relié au sommier inférieur par des biellettes qui sont chacune articulées à l'un et à l'autre desdits sommiers.

En pratique, le sommier supérieur forme ainsi avec le sommier inférieur et les biellettes qui le relie à celui-ci un parallélogramme déformable, et, de préférence, l'une au moins desdites biellettes comporte un prolongement formant poignée de manoeuvre.

Il suffit donc, pour insérer entre le sommier supérieur et le sommier inférieur une feuille de métal à couper, de tirer sur cette poignée de manoeuvre, ce qui provoque très simplement l'écartement dudit sommier supérieur vis-à-vis dudit sommier inférieur propre à une telle insertion.

Il suffit ensuite, après celle-ci, d'agir en sens inverse

sur la poignée de manoeuvre, pour rabattre en direction du sommier inférieur le sommier supérieur, et serrer ainsi entre ces sommiers la feuille de métal à couper.

5 Le maniement de la table de coupe suivant l'invention est donc particulièrement aisé.

En outre, sa mise en oeuvre est sûre, parce que, en raison même du montage en parallélogramme déformable du sommier supérieur par rapport au sommier inférieur, le déplacement du chariot de coupe, lorsqu'il est fait dans le sens correspondant au rabattement du sommier supérieur en direction du sommier inférieur, est favorable au maintien du serrage entre lesdits sommiers de la feuille à couper.

10 Suivant un deuxième aspect, la table de coupe suivant l'invention est encore caractérisée en ce que le sommier supérieur porte le rail de guidage.

De préférence, en pratique, ce sommier supérieur et ce rail de guidage appartiennent conjointement à un même tronçon de profilé tubulaire.

Il en résulte une réalisation particulièrement économique et légère, un même organe assumant avantageusement deux fonctions.

De préférence, le sommier supérieur formant ainsi rail de guidage porte en outre longitudinalement en saillie une réglette formant guide trait.

25 Un tel guide trait permet avantageusement de rattraper le décalage latéral inévitable entre le rail de guidage et la ligne effective de coupe suivie par le chariot de coupe le long de celui-ci, et donc de contrôler de manière immédiate et permanente que la coupe effectivement réalisée par ce chariot de coupe est correcte, cette coupe se faisant suivant l'invention au ras de la réglette formant guide trait prévue à cet effet.

30 Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés sur lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'une table de coupe suivant l'invention ;

la figure 2 en est, à échelle différente, une vue transversale en coupe, suivant la ligne II-II de la figure 1 ;

la figure 3 en est, à échelle différente, et avec un arrachement, une vue partielle en élévation, suivant la flèche III de la figure 1 ;

la figure 4 est une vue analogue à la figure 3 et illustre la mise en oeuvre de la table de coupe suivant l'invention.

Tel qu'illustré sur ces figures, et de manière connue en soi, la table de coupe suivant l'invention, qui est destinée à la coupe d'une quelconque feuille de métal 10, et en particulier d'une feuille de zinc, schématisée en traits interrompus à la figure 1 et représentée en traits appuyés à la figure 4, comporte, globalement, un sommier inférieur 11, formant table, qui est fixe, un sommier supérieur 12, formant presse-flan qui, suivant des modalités décrites en détail ultérieurement, est mobile par rapport au sommier inférieur 11, et un rail de guidage 13, qui, tel qu'illustré à la figure 2, est propre au guidage d'un chariot de coupe 14 le long des sommiers 11, 12, et plus précisément, le long de la face avant de ceux-ci.

Dans la forme de réalisation représentée, le sommier inférieur 11, qui constitue l'ossature principale de la table de coupe suivant l'invention, est formé d'un simple tronçon de profilé tubulaire de section rectangulaire découpé à la demande à la longueur désirée.

Un tel sommier inférieur peut être rapporté sur une quelconque table de support.

Cependant, et tel qu'illustré, il peut être associé, à chacune de ses extrémités, un piétement 15, en forme de A, qu'une entretoise 16 relie à sa partie inférieure.

Bien entendu, les piétements 15 dont est ainsi équipé dans ce cas le sommier inférieur 11 peuvent être repliables, ou amovibles, suivant des modalités qui relèvent de l'homme de l'art et qui, ne faisant pas partie de la présente invention, ne seront pas décrites en détail ici.

Par ailleurs, dans la forme de réalisation représentée, le sommier inférieur 11 comporte, à chacune de ses extrémités, une cornière 17, qui, d'une part, par l'une de ses ailes, en obture l'extrémité concernée, et qui, d'autre part, s'étendant en saillie vers l'arrière forme support par l'autre de ses dites ailes.

D'une manière générale, le sommier supérieur 12 formant presse-flan est mobile entre une position déployée d'ouverture, figures 1 et 3, pour laquelle, écarté du sommier inférieur 11, il permet la mise en place et le retrait de la feuille 10 à  
5 couper, et une position rabattue de fermeture, figure 4, pour laquelle, avec le sommier inférieur 11, il coopère au maintien de cette feuille 10, par serrage de celle-ci.

Suivant l'invention, et selon un premier aspect de celle-ci, le sommier supérieur 12 est relié au sommier inférieur 11  
10 par des biellettes 18 qui sont chacune articulées à l'un et à l'autre desdits sommiers.

Dans la forme de réalisation représentée, deux de telles biellettes 18 sont prévues, qui sont chacune disposées respectivement aux extrémités des sommiers 11, 12 qu'elles relie.  
15 Elles forment ainsi avec ces sommiers 11, 12 un parallélogramme déformable.

En pratique, chaque biellette 18 est directement articulée en 19 au sommier inférieur 11, sur la face avant de celui-ci, et elle est articulée en 20 à une patte 21 qui, solidaire  
20 du sommier supérieur 12, prolonge longitudinalement celui-ci à son extrémité correspondante.

L'une au moins des biellettes 18 reliant ainsi les sommiers 11, 12, comporte, au-delà de la patte 21 correspondante, un prolongement 23 formant poignée de manoeuvre.

25 Dans l'exemple de réalisation représenté, seule l'une des biellettes 18 est ainsi munie d'un tel prolongement.

Suivant l'invention, et selon un deuxième aspect de celle-ci, le sommier supérieur 12 porte le rail de guidage 13.

Dans la forme de réalisation représentée, le sommier  
30 supérieur 12 et le rail de guidage 13 appartiennent conjointement à un même tronçon de profilé tubulaire convenablement découpé en longueur à la demande.

Dans l'exemple de réalisation représenté, le sommier inférieur 11 a ainsi globalement une section transversale rec-  
35 tangulaire, et le rail de guidage 13 forme longitudinalement en saillie vers le haut une lèvre, qui s'étend sensiblement au ras de la face avant du sommier supérieur 12.

La face avant de ce sommier supérieur 12 est elle-même sensiblement dans le plan de celle du sommier inférieur 11.

De préférence, et tel que représenté, le sommier supérieur 12 est équipé, sur sa face supérieure, d'un tendeur 24, propre à lui conférer longitudinalement, au repos, un léger cintre de nature à assurer, en service, que sa zone médiane, comme ses zones d'extrémité, coopère effectivement en serrage avec le sommier inférieur 11.

Dans la forme de réalisation représentée, le tendeur 24 comporte, en saillie vers le haut dans la zone médiane du sommier supérieur 12, un support de tendeur 25, et, passé sur ce support 25, un câble 26 attelé, à chacune de ses extrémités, à l'extrémité correspondante de ce sommier supérieur 12, par exemple par une patte 27 convenablement rapportée sur celui-ci.

Le chariot de coupe 14 ne fait pas partie de la présente invention, et bien connu en lui-même, il ne sera pas décrit en détail ici.

Il suffira de rappeler qu'il comporte un corps 28 sur lequel sont montées rotatives, sur des arbres parallèles 29, 29', deux lames de coupe 30, 30' propres à coopérer à la coupe de la feuille 10 à travailler.

L'arbre 29 de la lame de coupe supérieure 30 comporte un prolongement 31 sur lequel est monté rotatif un galet 32 muni d'une gorge 33 propre à en permettre l'engagement sur la lèvre que constitue le rail de guidage 13.

En outre, sur la partie inférieure du corps 28 est monté rotatif un autre galet 34 propre à coopérer en appui avec le sommier inférieur 11, sur la face avant de celui-ci.

De préférence, et suivant l'invention, le sommier supérieur 12 porte longitudinalement en saillie une réglette 35 formant guide trait.

Cette réglette est de largeur adaptée au décalage latéral existant entre les faces avant des sommiers 11, 12 et la ligne de coupe définie par les lames de coupe 30, 30'.

Elle permet donc de contrôler celle-ci.

Dans la forme de réalisation représentée, la réglette 35 est formée par l'une des ailes d'une cornière 36 qui, par l'autre de ses ailes 37, est convenablement assujettie au sommier supérieur 12, par exemple par soudage.

Le sommier supérieur 12 étant en position déployée d'ouverture, figure 3, la feuille de métal 10 à travailler est

insérée entre le sommier inférieur 11 et le sommier supérieur 12, et elle y est ajustée en position de manière à ce que le repère qui y a été tracé pour la coupe à assurer soit au ras de la réglette 35 formant guide trait.

5           A l'aide de la poignée de manoeuvre 23, le sommier supérieur 12 est alors rabattu en direction du sommier inférieur 11, figure 4, ce qui assure un serrage énergique de la feuille 10 à découper.

10           Le chariot 14 est alors mis en oeuvre, et, de préférence, son déplacement le long du rail de guidage 13 est fait dans le sens correspondant à un maintien du rabattement du sommier supérieur 12 en direction du sommier inférieur 11.

          L'effort déployé pour la coupe de la feuille 10 participe ainsi avantageusement au maintien de celle-ci.

15           Bien entendu, la présente invention ne se limite pas à la forme de réalisation décrite et représentée, mais englobe toute variante d'exécution, notamment en ce qui concerne la réalisation spécifique du sommier inférieur et/ou du sommier supérieur.

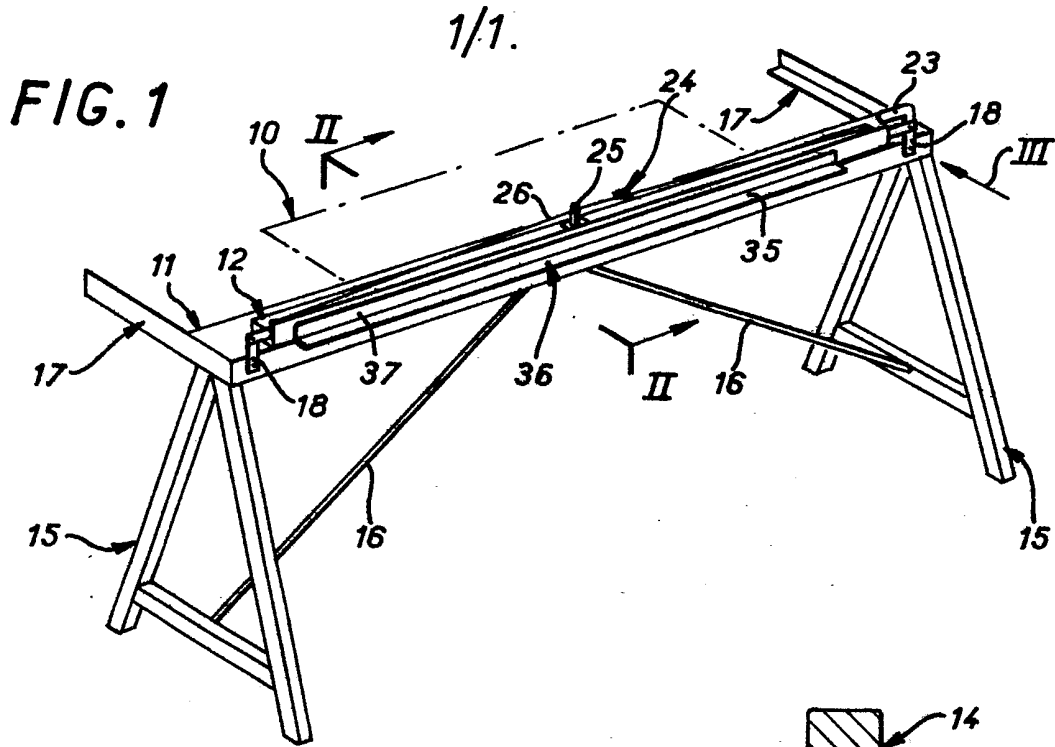
REVENDEICATIONS

1. Table de coupe pour métal en feuille, en particulier zinc, du genre comportant, un sommier inférieur (11) formant table, qui est fixe, un sommier supérieur (12) formant presse-flan, qui est mobile entre une position rabattue de fermeture, pour laquelle, avec le sommier inférieur (11), il coopère au maintien de la feuille de métal (10) à couper, par serrage de celle-ci, et une position déployée d'ouverture, pour laquelle écarté du sommier inférieur (11), il permet la mise en place et le retrait d'une telle feuille, et un rail de guidage (13), qui est propre au guidage d'un chariot de coupe (14), caractérisée en ce que le sommier supérieur (12) est relié au sommier inférieur (11) par des biellettes (18) qui sont chacune articulées à l'un et à l'autre desdits sommiers (11, 12).
2. Table de coupe suivant la revendication 1, caractérisée en ce que le sommier supérieur (12) forme avec le sommier inférieur (11) et les biellettes (18) qui le relie à celui-ci un parallélogramme déformable.
3. Table de coupe suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, caractérisée en ce que l'une au moins des biellettes (18) reliant les sommiers (11, 12) comporte un prolongement formant poignée de manoeuvre (23).
4. Table de coupe suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que le sommier supérieur (12) porte longitudinalement en saillie une régllette (35) formant guide trait.
5. Table de coupe suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que le sommier supérieur (12) porte le rail de guidage (13).
6. Table de coupe suivant la revendication 5, caractérisée en ce que le sommier inférieur (12) et le rail de guidage (13) appartiennent conjointement à un même tronçon de profilé tubulaire.
7. Table de coupe suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que le sommier inférieur (11) est un tronçon de profilé tubulaire.

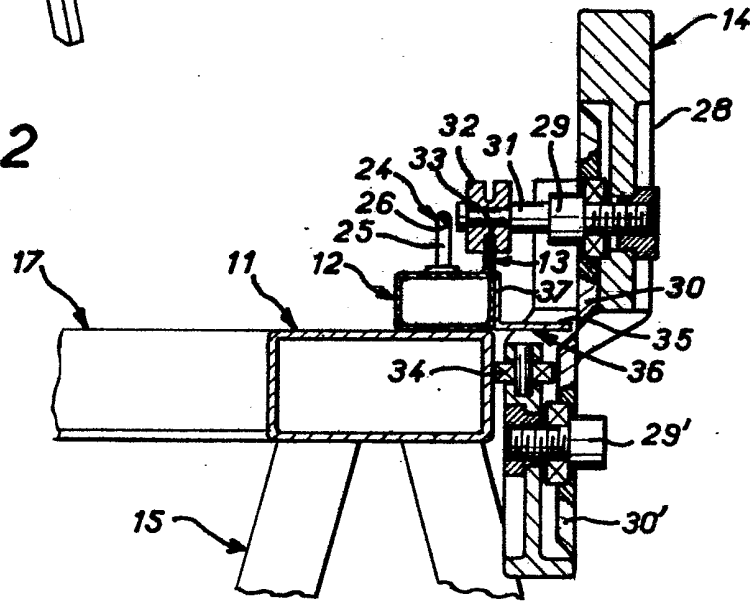
Approuvé 7 pages

Société anonyme dite :

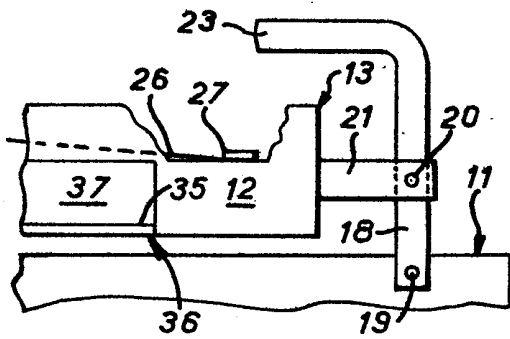
DIMOS BATIMENT DISTRIBUTION DE MATERIEL  
OUTILLAGE ET SECURITE POUR LE BATIMENT



**FIG. 2**



**FIG. 3**



**FIG. 4**

